

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété cadastrée sous le numéro 49 de la section BE, située chemin des Roberdières à Chassieu, appartenant à madame Mireille Ponsard et occupée par monsieur André Martel, exploitant agricole locataire.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 6 645 mètres carrés, est nécessaire à la constitution d'une réserve foncière par son incorporation aux fonds contigus, d'une surface de 45 684 mètres carrés, appartenant à la communauté urbaine de Lyon dans le secteur des Roberdières.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, madame Ponsard céderait le bien en cause au prix de 180 F le mètre carré admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,